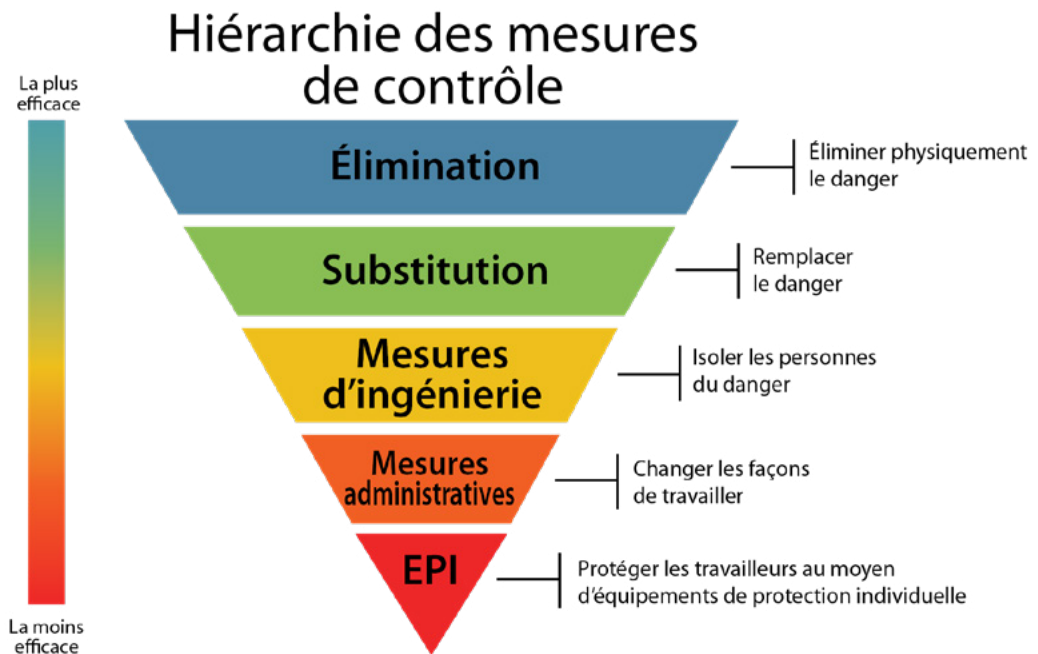


Comment réduire l'exposition aux microbes et leur transmission



Hiérarchie des mesures de contrôle

La hiérarchie des mesures de contrôle consiste en une approche hiérarchisée des mesures et des interventions (de la plus efficace à la moins efficace) utilisées pour réduire la propagation des maladies. Lorsque c'est possible, des mesures de contrôle doivent être déployées pour remédier à toute situation préoccupante. Des mesures de contrôle peuvent être prises à un ou à plusieurs des cinq niveaux de la hiérarchie des mesures de contrôle.



Hiérarchie des mesures de contrôle : Schéma reproduit à partir de www.cdc.gov/niosh/topics/hierarchy/default.html (en anglais seulement) selon les conditions applicables aux documents du gouvernement des États-Unis citées à l'adresse suivante www.doi.gov/copyright (en anglais seulement).

1 Mesure d'élimination : L'élimination supprime le risque d'exposition à un microbe à la source. Il s'agit notamment de rester à la maison quand on est malade. C'est la solution privilégiée pour protéger les enfants, les élèves et le personnel, car il n'y a alors pas d'exposition possible.

2 Mesures de substitution : Lorsqu'il est impossible d'éliminer une source d'infection, des mesures de substitution doivent être mises en œuvre pour réduire ou maîtriser le risque d'exposition à une maladie. Les mesures de substitution réduisent la propagation des microbes. Les exemples comprennent la mise en place de l'apprentissage à distance dans les écoles ou l'utilisation d'assiettes et de couverts jetables pour les repas et les collations.

3 Mesures de contrôle techniques : Les mesures de contrôle techniques réduisent le risque d'exposition aux microbes en appliquant des stratégies concernant la structure de l'immeuble et la ventilation. Ces mesures de contrôles sont établies et contrôlées au sein de la structure de l'immeuble et éliminent physiquement le danger. Voici quelques exemples de ces mesures de contrôle techniques :

- **Conception, rénovation et construction :** les éléments à prendre en compte en ce qui concerne la conception et la construction des locaux peuvent comprendre des lavabos réservés au lavage des mains, la circulation de l'air dans les pièces et les obstacles physiques.
- **Le système de chauffage, de ventilation et de climatisation :** les systèmes de ventilation éliminent les particules et l'excès d'humidité dans l'air.
- **Le contrôle à la source :** des mesures de contrôle à la source sont utilisées pour empêcher la propagation des microbes (p. ex. l'étiquette respiratoire et l'hygiène des mains, les politiques de maintien à domicile en cas de maladie).
 - a. **Soutien aux enfants, aux élèves et au personnel :** la totalité des établissements de garde d'enfants et des écoles devraient disposer d'une zone réservée aux membres du personnel, aux enfants et aux élèves qui tombent malades et qui ne sont pas en mesure de quitter l'établissement immédiatement.

- b. **Réduction des aérosols** : les interventions médicales générant des aérosols peuvent être pratiquées dans les établissements de garde d'enfants et les écoles. Pour toute question concernant ces interventions médicales, veuillez vous reporter au plan de soins de santé de l'élève ou de l'enfant, aborder la question avec son personnel infirmier et vous reporter au document de Soins communs Manitoba intitulé Provincial Guidance for AGMPs (guide provincial concernant les interventions médicales générant des aérosols) à l'adresse <https://sharedhealthmb.ca/files/aerosol-generating-medical-procedures-AGMPs.pdf> (en anglais seulement).
- c. **Aspiration de sécrétions** : bien que l'aspiration de sécrétions chez des enfants ou des élèves ne soit pas considérée comme une intervention médicale générant des aérosols, il importe de suivre de bons principes généraux en matière de prévention et de contrôle des infections pour cette intervention.
- i. Il convient de désigner une zone pour ce faire équipée d'installations pour l'hygiène des mains (p. ex. un évier, des produits d'hygiène des mains/du savon, de l'eau courante et des serviettes en papier à usage unique).
 - ii. Lorsqu'il n'est pas possible de désigner un espace précis, il est important de disposer d'une zone où l'on peut pratiquer l'hygiène des mains et où l'enfant ou l'élève peut jouir d'une certaine intimité.

4 Mesures de contrôle administratives : Les mesures de contrôle administratives consistent en des politiques et en des procédures visant à prévenir l'exposition aux microbes (et donc leur propagation). Les établissements de garde d'enfants et les écoles doivent mettre en œuvre et superviser les politiques et les procédures nécessaires, et fournir les ressources requises pour prévenir la transmission des microbes. Voici quelques exemples de ces politiques et procédures :

Pour les établissements de garde d'enfants et les écoles :

- sensibilisation et formation du personnel concernant les pratiques de base et les autres politiques et procédures liées à la prévention et au contrôle des infections;
- sensibilisation et formation ciblées du personnel quant à la manière de manipuler en toute sécurité les objets médicaux pointus et tranchants (comme les aiguilles) afin d'éviter de se blesser ou de blesser d'autres personnes;

- calendriers de nettoyage, d'assainissement et de désinfection de l'environnement indiquant les responsabilités de chacun;
- fourniture d'une protection respiratoire pour le personnel travaillant avec des enfants ou des élèves ayant besoin d'utiliser un respirateur.

Pour les établissements de garde d'enfants :

- politiques d'« interdiction de partager » et stockage séparé des objets personnels;
- politiques en cas de maladie.

Reportez-vous à l'[Annexe L : Orientations supplémentaires pour les établissements de garde d'enfants](#).

5 Équipement de protection individuelle (EPI) : Bien que l'utilisation d'un EPI soit la mesure de contrôle la plus visible, c'est la moins robuste et elle ne devrait pas être considérée comme la seule forme de prévention. Les EPI constituent une barrière physique entre les personnes. Cette barrière peut comprendre une protection du visage (y compris des masques, des écrans faciaux et des masques dotés de visières), des gants et des blouses.